



Commune de

Baelen

N° 450

JANFIER
FÉVRIER
2026

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

DOSSIER :

DEUX COMMUNES UNIES :

UN JUMELAGE PORTEUR D'AVENIR

NATURE

**LE BEC CROISÉ
DES SAPINS**



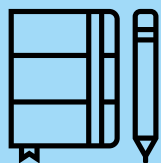
Commune de

Baelen



Guy Wintgens





RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

RÔMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



« Une première année pour mieux grandir ensemble »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Il y a un an, notre nouvelle équipe prenait ses fonctions à la tête de votre commune. Cette première année a été riche en apprentissages et en échanges, parfois jalonnée de défis, mais toujours guidée par notre volonté de servir notre commune et chacun d'entre vous. Petit à petit, un rythme constructif s'est installé au sein du Collège et avec les services communaux, nous permettant d'avancer plus sereinement dans nos projets, dont certains commencent à voir le jour. Parmi eux, le hall sportif a franchi une étape importante avec la présentation de l'esquisse aux riverains, qui a été globalement bien accueillie.

Nous sommes conscients que pendant cette première année, la participation et la consultation citoyenne n'ont pas toujours été aussi présentes que nous l'aurions souhaité. Pourtant, de beaux exemples montrent que l'engagement de chacun peut faire la différence : les festivités du jumelage avec nos amis français en sont la parfaite illustration, démontrant combien la vie communale s'enrichit lorsque nous construisons ensemble. Nous avons à cœur de multiplier ces occasions et de vous associer davantage aux projets et décisions de la commune.

Cette année de changements n'a pas toujours été simple pour le personnel communal. Malgré quelques tensions ou déceptions, chacun a continué à travailler avec professionnalisme et engagement, nous permettant ainsi de bâtir sur des bases solides et fiables pour l'avenir.

Nous remercions également chaleureusement les associations et les bénévoles, dont l'énergie et l'investissement contribuent chaque jour à la convivialité et à la vitalité de notre commune.

Cette première année était avant tout celle de la mise en place et de l'apprentissage. Aujourd'hui, nous avons posé des fondations solides et sommes prêts à marquer de notre empreinte les années à venir. Il nous reste encore cinq ans de mandat, et nous savons combien le temps passe vite : nous les mettrons pleinement à profit pour faire avancer nos projets avec énergie, ambition et enthousiasme.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos familles, une année 2026 remplie de santé, de joie, de projets partagés et de nombreux moments conviviaux. Avec votre participation et votre soutien, nous avons devant nous une année pleine de promesses pour notre commune.



Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : **mars – avril 2026** distribué du **du 2 au 6 mars 2026**

Date limite de remise des documents : 15 février 2025

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI 8H30 - 12H
MARDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI 8H30 - 12H
JEUDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI 8H30 - 12H
SAMEDI 9H - 12H (PERMANENCE)
SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Delière) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

*L'Administration communale sera
fermée :*

- Le samedi 14 et le lundi 16 février
(Carnaval)
- Le samedi 4 et le lundi 6 avril (Pâques)

PLANNING PARUTIONS 2026 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
MARS/AVRIL 2026	15-févr-26	du 2 au 6 mars
MAI/JUIN 2026	15-avr-26	du 4 au 8 mai
JUILLET/AOÛT 2026	15-juin-26	du 29 juin au 3 juillet
SEPT/OCT 2026	15-août-26	du 31 août au 4 septembre
NOV/DÉC 2026	15-oct-26	du 2 au 6 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Luna Sacré • rue Boveroth, 48 (14/10)
Alba Piel • rue Boveroth, 40 (07/11)
Jeanne Meessen • chemin de Kysse, 14 (15/11)
Ansar Salomé • rue Boveroth, 74/4 (27/11)

DÉCÈS

Jean-Marie Cautaerts • rue du Pensionnat, 7 (03/11)
Irène Meyer • rue Longue, 21 (18/11)
Margot Freches • rue Plein-vent, 30 (27/11)
Martin Gulpen • épx de Josephine Beckers, rue Emile Schmuck, 15 (15/12)
Pierre Siemes • épx de Maria Crutzen, Mazarinen, 12 (15/12)

MARIAGE

Moritz Korff & Prisca Assié Bissossoli • rue Peter Hodiamont, 2/2/3 (29/11)

LISTE DES NOCES DE DIAMANT EN 2026

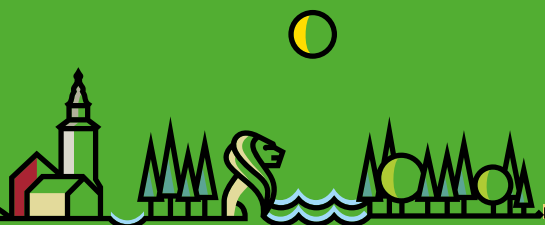
27/01/1966 • Mr et Mme Hauglustaine-Keutgen • chemin de Hoevel, 14
23/04/1966 • Mr et Mme Debougnoux-Vanderheyden • Heggen, 5
23/06/1966 • Mr et Mme Schmitz-Straet • rte d'Eupen, 224
14/07/1966 • Mr et Mme Scheen-Ledent • rue Peter Hodiamont, 2/3/5
30/07/1966 • Mr et Mme Habets-Gentges • Runschen, 19
20/08/1966 • Mr et Mme Hendricks-Moonen • Runschen, 42/A
24/11/1966 • Mr et Mme Wintgens-Corman • rte de Dolhain, 17

LISTE DES NOCES D'OR EN 2026

12/04/1976 • Mr et Mme Niessen-Fatzaun • clos des Jonquilles, 22
14/05/1976 • Mr et Mme Dejardin-Meyer • rue des Millepertuis, 16
12/04/1976 • Mr et Mme Niessen-Fatzaun • clos des Jonquilles, 22
05/06/1976 • Mr et Mme Verhaghe-Verhulst • rte d'Eupen, 7/C/1
26/06/1976 • Mr et Mme Derome-Pütz • rue de la Chapelle, 9
03/07/1976 • Mr et Mme Gangolf-Moonen • rue de l'Eglise, 28
13/08/1976 • Mr et Mme Vanhoudt-Knippert • rue Ma Campagne, 10
25/08/1976 • Mr et Mme Grenier-Maas • Honthem, 56
29/10/1976 • Mr et Mme Hombleu-Schoenenberg • Runschen, 2/B
12/11/1976 • Mr et Mme Scholl-Van Ael • rue Boveroth, 12
30/12/1976 • Mr et Mme Wegnez-Jungheim • Honthem, 0

LISTE DES NONAGENAIRES EN 2026

25/03 • Mme Rosa Moray • rue du Pensionnat, 7
31/03 • Mr Rudolf Ernst • rte d'Eupen, 165
01/04 • Mr Josef Heinen • rue Saint-Maur, 5
20/05 • Mme Eva Cloot • rue du Pensionnat, 7
08/06 • Mr René Schyns • rue Boveroth, 41
01/08 • Mme Annemarie Rath • rte Jean XXIII, 22/A
04/08 • Mr Peter Keutgens • Nereth, 13
17/10 • Mme Jeannine Kerrens • rue du Pensionnat, 7





À L'OCCASION DE MES 90 ANS, JE VOUDRAIS SIMPLEMENT DIRE MERCI

À La Commune : votre venue et votre délicate attention m'ont fait chaud au cœur.

À mes amies de la Gym : merci pour l'énergie et les bons moments partagés, vous me gardez jeune!

À l'ACRF : vos activités et votre engagement m'ont permis de rester curieuse et entourée.

À mes amis et amies : chacun de vous a embelli mon chemin par votre présence et votre amitié.

Ces 90 années sont riches de souvenirs, de rencontres et de sourires. Grâce à vous tous, cette étape est devenue une fête remplie de chaleur et d'affection.

Merci infiniment pour vos gestes, vos paroles et surtout pour votre présence.

Marie-Lucie Gustin & famille



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |

Tél. : 04/230.11.11 | Fax: 04/230.11.20 | www.spi.be



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS

DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommode les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.



Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradél au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 € quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !** Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✓ **Vendredi 16/01/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/02/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/03/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 17/04/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 15/05/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 19/06/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 17/07/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 21/08/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/09/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 16/10/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/11/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/12/2026 de 10 à 11 heures**



ANTENNE DU FOREM LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT



Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le MERCREDI 14 JANVIER 2026.

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc. et de le déposer, de façon visible, la veille, après 18h, en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).

!! ATTENTION !!

Tout sapin non repris devra être évacué par vos soins et à vos frais.

Merci de votre collaboration.



Le Mérite Sportif, Culturel & associatif



RÉSULTATS DU MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF – BAELEN 2025

LA COMMUNE DE BAELEN A LE PLAISIR D'ANNONCER LES LAURÉATS DES MÉRITES SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF 2025, UN ÉVÉNEMENT QUI MET EN LUMIÈRE CELLES ET CEUX QUI, PAR LEUR ENGAGEMENT, LEUR TALENT OU LEUR DÉVOUEMENT, CONTRIBUENT À LA VITALITÉ ET AU RAYONNEMENT DE NOTRE COMMUNE.

🏆 MÉRITE SPORTIF 2025

Les nominés :

- > Equipe loisirs volley JBM-VBC Baelen : 20 années d'existence de l'équipe
- > Equipe 1^{ère} Royal Baelen FC : montée en 3^{ème} provinciale

LE MÉRITE SPORTIF REVIENT À L'ÉQUIPE 1^{ÈRE} DU RFC BAELEN

La 2^{ème} place est décernée à l'équipe loisirs de volley du JBM-VBC Baelen

Une récompense attribuée en reconnaissance des exploits sportifs et de l'esprit d'équipe et de club.

🎨 MÉRITE CULTUREL 2025

Il n'y a pas eu de candidature cette année, malheureusement.

🤝 MÉRITE ASSOCIATIF 2025

Les nominés :

- > Sylvia Wolter > Société de Gymnastique Gymba : dévouement au sein du club depuis de nombreuses années et ancienne membre active du club (depuis l'âge de 5 ans).
- > Comité de la brocante annuelle de la rue Longue : 13 années d'organisation de la brocante.

LE MÉRITE ASSOCIATIF REVIENT À SYLVIA WOLTER

La 2^{ème} place est attribuée au comité de la brocante.

Une récompense attribuée en reconnaissance d'un engagement bénévole exemplaire, d'initiatives bénéfiques à la collectivité et d'un dynamisme qui renforce le tissu associatif baelenois.

🎉 FÉLICITATIONS À L'ENSEMBLE DES LAURÉATS 2025 !

La commune remercie également toutes les associations, clubs, artistes et bénévoles qui contribuent chaque jour à faire de Baelen une commune vivante, solidaire et fière de ses talents.



CONFÉRENCE

L'ÉNERGIE CHANGE EN 2026, QUEL IMPACT POUR VOUS ?

Comprendre les nouveaux tarifs
et les compteurs intelligents pour
mieux consommer et alléger votre facture

PAR DAVID PLUNUS (BOCAGEN)



Salle du Conseil - Administration communale
de Baelen



Info et inscription souhaitée :
www.galpaysdeherve.be

Avec le soutien de la

Commune de
Baelen

4
FEVRIER
A 20h00



GAL
Pays de Herve



**Alcool
au volant,
vous avez
le pouvoir
de dire NON.**



**Wallonie
sécurité routière
AWSR**





i POINT INFO : VOTRE COTISATION DÉCHETS



Intradel : un service essentiel pour 1,4€ par semaine

Cette année encore, Intradel a été contrainte d'augmenter les cotisations communales pour la gestion des déchets des citoyens malgré la réduction de ses frais de fonctionnement (portant entre autres sur les prestations de tiers, les frais de maintenance, les frais de formation et les frais généraux divers) ainsi que la diminution des remplacements de personnel en cas d'absence et le non-remplacement de collaborateurs en cas de départ.



La conjoncture n'est pas favorable et nous devons faire face à plusieurs facteurs négatifs :

- Augmentation générale des coûts due à **l'inflation** (salaires, coûts de collectes et transport...)
- Augmentation du coût de collecte et de traitement dans les recyparcs des **déchets spéciaux des ménages** (liée à la complexité des tournées, l'éloignement et les capacités des centres de traitement et l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie) et **des inertes** (liée à la difficulté de valoriser les fines et à une présence accrue d'indésirables) récoltés dans les recyparcs
- **Suppression des subsides** pour la collecte des organiques
- **Plafonnement des subsides** relatifs à la prévention et au zéro déchet
- **Augmentation des taxes** sur la valorisation énergétique et sur l'enfouissement
- **Diminution des recettes** provenant de la vente d'électricité (les prix de ventes obtenus par le passé ont permis de contenir les effets de la forte inflation et de ne pas augmenter les cotisations en 2023 et 2024) et de la **récupération des papiers/cartons** qui ne couvre largement plus les coûts de collecte
- **Augmentation des taux d'intérêt** pesant sur les charges de financement

Les possibilités d'économie ne sont pas nombreuses, la gestion des déchets étant strictement encadrée par les législations européennes, belges et régionales qui nous imposent les obligations de tri, un nombre minimum de fractions collectées, ...).

Bien qu'ils soient bénéfiques pour l'environnement et la préservation des ressources naturelles, le tri et le recyclage ne sont pas forcément synonymes de réduction des coûts. Les collectes séparées et le recyclage, comme toute activité, coûtent.

En revanche, le citoyen qui trie ses déchets paiera toujours moins cher que celui qui ne le fait pas.

Le véritable moyen de réduire la facture est de réduire la quantité de déchets que nous produisons. Individuellement et collectivement. Les actions de prévention et la politique Zéro Déchet menées par INTRADEL vont en ce sens.

DÉTAILS SUR L'AUGMENTATION :

Les économies réalisées, la réduction de fréquence des collectes, la maîtrise des coûts a cependant permis de limiter à 4 € par an et par habitant l'augmentation pour 2026, ce qui reste relativement faible au regard de l'augmentation d'autres dépenses et frais pour les ménages.

Cela porte le coût vérité moyen est de 73 euros pour 2026, ce qui représente une charge de moyenne de 1,40 € par habitant et par semaine pour un service complet de gestion des déchets.

Pour un service essentiel, permettant de garantir un environnement sain à 1.060.000 habitants, cela apparaît raisonnable au regard de l'ampleur de la tâche : **505.000 tonnes de déchets à limiter** par la mise en place d'une politique Zéro Déchet, **récolter, trier, recycler, valoriser** ou **enfouir** par l'exploitation, grâce à une équipe de 350 collaborateurs, de

- 49 recyparcs
- 2.250 bulles à verre, 220 points d'apport volontaire, des marchés de collecte
- 1 pôle logistique, 10 camions de transport
- 3 biocentres
- 1 centre de tri des PMC
- 2 unités de biométhanisation
- 1 unité de valorisation énergétique

A TITRE DE COMPARAISON :

- Selon Test Achat : un forfait "internet seul" représente un coût de 48€/mois (moyenne)
- Le coût d'un abonnement à une plateforme de streaming se situe entre 10 et 20€/mois



Si « comparaison n'est pas raison », cela permet de relativiser à la fois le coût vérité et l'augmentation de 4€ par an par personne, pour un service essentiel à la population (au même titre que les énergies et l'eau).

Intradel



04 240 74 74
www.intradel.be



SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE : UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA VIGILANCE

LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR) ET LA COMMUNE DE BAELEN SOUHAITENT RAPPELER À TOUS LES CITOYENS L'IMPORTANCE DE GARANTIR UN TRAJET SÉCURISÉ POUR LES ENFANTS SE RENDANT À L'ÉCOLE. QUE CE SOIT À PIED, À VÉLO, EN VOITURE OU EN BUS, CHAQUE MODE DE DÉPLACEMENT COMPORTE SES PROPRES RISQUES ET NÉCESSITE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.

SI VOUS CONDUISEZ VOTRE ENFANT EN VOITURE :

Ne vous arrêtez pas n'importe où pour déposer ou reprendre votre enfant. Un arrêt mal placé peut mettre en danger les autres enfants !

- ➔ Évitez absolument : les trottoirs, les accotements trop étroits (moins de 1m50), les passages pour piétons ou les zones à moins de 5 mètres de ceux-ci. Un bon arrêt, c'est un arrêt sécurisé et respectueux des autres usagers. **Pour rappel, certains parkings sont disponibles à proximité des écoles. Baelen : parking du foot, parking à côté de la plaine de jeux. Membach : parking situé aux abords de l'église.**
- > Montrez l'exemple : attachez votre ceinture et utilisez un système de retenue adapté à l'âge de votre enfant.
- > Faites descendre votre enfant du côté du trottoir de l'école. Si ce n'est pas possible, accompagnez-le pour traverser en toute sécurité.
- > Ralentissez à l'approche des écoles : les réactions des enfants sont souvent imprévisibles.
- > Évitez les manœuvres compliquées aux abords des établissements scolaires.

SI VOTRE ENFANT SE REND À L'ÉCOLE À PIED :

- > Choisissez, dans la mesure du possible, un itinéraire avec des trottoirs ou accotements praticables.
- > Apprenez-lui à marcher loin du bord du trottoir et à être attentif aux entrées de garage.
- > Enseignez-lui à traverser prudemment : s'arrêter, regarder et écouter dans toutes les directions, ne pas courir.
- > Faites le trajet avec lui aux heures habituelles pour lui donner les bons réflexes.
- > Assurez-vous qu'il n'ait pas de distractions dans les oreilles (smartphone, écouteurs).

SI VOTRE ENFANT PREND LE BUS :

- > Apprenez-lui à attendre le bus sur le trottoir ou sous un abribus.
- > Il doit attendre que le bus soit reparti avant de traverser la rue.

SI VOTRE ENFANT SE REND À L'ÉCOLE À VÉLO :

- > Vérifiez l'état du vélo : sonnette, éclairage, freins, pneus.
- > Faites le trajet avec lui et donnez-lui les conseils utiles.
- > Évitez les sacs suspendus au guidon qui pourraient déséquilibrer le vélo.
- > Apprenez-lui à signaler clairement ses changements de direction.
- > Équipez-le d'un casque et d'équipements réfléchissants, surtout en hiver.
- > Utilisez les pistes cyclables lorsqu'elles sont présentes.

ET QUELQUES CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES :

- > Assurez-vous que votre enfant est bien visible : vêtements clairs et réfléchissants, surtout par temps sombre ou en hiver.
- > Attendez votre enfant sur le même trottoir pour éviter qu'il ne traverse seul.
- > Montrez aux enfants l'exemplarité en faisant preuve de patience aux abords des écoles

Cet article est publié à l'initiative de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la commune, en partenariat avec la Zone de Police du Pays de Herve, dans le cadre d'une action de sensibilisation à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Nous espérons que ce rappel permettra de limiter davantage les comportements insécurisants et facilitera la cohabitation entre les différents usagers autour des établissements scolaires.

La sécurité de nos enfants est notre affaire à tous !



La crèche fête ses



20 ans

Gaëlle Nils Léonore W. Amaia Mattéo E. Loris T. Laura J. Alexandre J. Ethan V. Chloé Bastien S. Jade L. Zoé M. Djulian Théo W. Lana Nina Léo Lya Olivia W. Théo A. Alya Martin Ali Aimery Olivia S. Anton Emeline R. Thibo Yannis Robin Pauline Théo J. Luca S. Théa V. Gilles Jonah Stéphane Julian B. Olivia F. Axelle Maël D. Eloïse Ariane Lila Aïcha May Hugo P. Judith Hugo S. Rémi E. Théo B. Nathan S. Côme V. Bastien M. Anaëlle S. Théa J. Alessio Anaëlle P. Mika Romain H. Ruben R. Louisa Romy H. Léonore T. Zoé D. Sarah D. Lola Sophia C. Suzie Rafaël Guyot Catheline Gautier Rose Gaspard C. Lou Ella Antonin Clarisse Amalie Olivia D. Tom Nathan G. Mathéo Ilay Kassim Lisa Achille Clément Emma D. Daniel Ethan B. Jihane Liam R. Lily Lucie Serena Louise Gianni Nahil Emeline E. Mathilda Florine Evan Eden D. John Léa F. Elena Pia Pablo Maxine Côme Ri. Sébastien Tao Thomas Bruno Esmée Céleste Gauvain Jordan Lévy Mattéo T. Evy Justin Fabien Valentin Théo V. Eline M. Loris N. Lucas B. Margaux H. Matt Alrik Hugo G. Mara Arthur C. Mattia Liam Sch. Victoria Emeline P. Léana Marie Côme Re. Elliott Julien Neyla Sarah C. Amandine Lea S. Emily Florie Lucas T. Sacha H. Lucas R. Neela Mathys W. Emma L. Florian Célia Brice Aurélie Naïla Noah Loris H. Louka Ruben T. Louis S.P. Arthur L. Julia Eden H. Estelle Ayoub Joshua Guillaume Fanny Ho. Camille Lucas E. Louis D. Lena M. Alexis H. Gabriel Eline P. Gioia Issa Levin Jules Ethan G. Emeline D. Lucas H. Sam Sasha M. Jade V. Rayan Gaspard J. Manon Astrid Ethan Br. Julian R.F. Timeo Léa L. Margaux P. Nicolas Maïssa Liam F. Nathan R. Manel Aliya Lena C. Romain B. Eylul Liam Sa. Jonathan Romy L. Juliette Alyssa Mattéo R. Owen Delia Laura W. Esteban Jade R. Joan Clara Maëlia Alexandre P. Cylia Noéline Vivien Hugo S. Kenza Eléonore Guillaume S.P. Mathis D. Aloys Mathis C. Amélie D. Margaux W. Axel Arielle William Mathys D. Fanny He. Sacha F. Gauthier Liam C. Maël M. Rémi V. Amélie S. Johanne Alexis P. Tiago Sophia R. Isaac

LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2025, LA CRÈCHE « LES COCCINELLES » A FÊTÉ SES 20 ANS.

En effet, c'est le 1^{er} décembre 2005 que le CPAS de Baelen, qui en est le pouvoir organisateur et représenté, à l'époque, par Monsieur **André Hauglustaine**, président et Monsieur **Yves Capart**, directeur général, a ouvert la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE). Dès son ouverture, celle-ci a été agréée par l'ONE pour 15 places d'accueil et subsidiée pour 12 places. Suite à une réforme des milieux d'accueil, en 2020, le statut de MCAE disparaît et la structure devient la crèche « **Les Coccinelles** », agréée et subsidiée pour 15 places.

Actuellement, ces 15 places sont occupées par 22 enfants.

L'équipe d'encadrement, quant à elle, se compose de Madame **Isabelle Dahm**, directrice, ainsi que Mesdames **Martine Blancart**, **Virginie Parotte** (toutes trois présentes depuis l'ouverture de la structure), **Cynthia Voss**, **Johanna Simon** et **Ilham Bouhamid**, puéricultrices. Merci à toutes pour leur engagement, leur bienveillance et pour leur travail précieux au sein de la crèche « **Les Coccinelles** », permettant aux enfants de grandir dans un environnement accueillant et sécurisant.

De plus, fin 2026, une deuxième structure va voir le jour à Membach. Ce projet a été lancé fin septembre 2022, suite à un appel à projets conjoint visant le subventionnement de plus de 5200 places en crèches. Le CPAS de Baelen, qui en est également le pouvoir organisateur, va ainsi doubler la capacité d'accueil de la petite enfance sur la commune. Une nouvelle structure qui sera la bienvenue au vu des nombreuses demandes.

En effet, tout au long de ces 20 ans, **680 demandes d'inscription** ont été enregistrées, **255 enfants ont été accueillis** et **27 personnes** ont occupé des postes d'encadrement pour prendre soin des enfants.

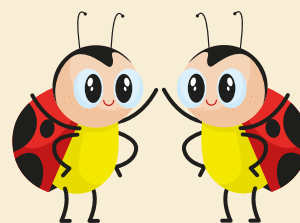
20 ANS, C'EST AUSSI BEAUCOUP DE SOUVENIRS...

Pour marquer le coup, une bâche reprenant tous les prénoms des enfants accueillis depuis 2005, a été apposée sur la barrière de la crèche, située sur l'espace des rencontres. Une façon symbolique de donner à chacun, la place qu'il a occupée dans l'histoire des Coccinelles !

Si vous souhaitez des renseignements concernant la crèche « **Les Coccinelles** », le projet pédagogique ainsi que les renseignements liés aux réglementations de l'ONE sont disponibles sur le site de la commune de Baelen via le lien : www.baelen.be/commune/enfance-enseignement/accueil-petite-enfance/la-croche-les-coccinelles.

Vous pouvez également prendre contact avec Madame Isabelle DAHM, directrice, soit par mail à l'adresse :

creche@cpasbaelen.be, soit par téléphone au **087 76 01 24**.



Isabelle Dahm



Martine Blancart



Virginie Parotte



Ilham Bouhamid



Johanna Simon



Cynthia Voss



Commune de
Baelen

CARNAVAL

PARTY

5
février
dès 18h30

à Baelen

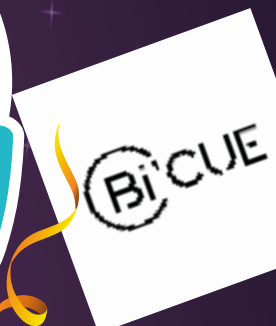
au Centre Culturel et Sportif

Entrée gratuite

« Happy hours »

de 18h30 à 20h30 > boissons à 1 €

Avec la venue du **prince carnaval Loïc 1^{er}** et sa suite de Wehelo, ainsi que d'**autres princes de la région**, de « **Sven ohne Girls** », de **Thierry & Charly** et de **Bi'Cue** (Bryan) aux platines.



Déguisement fortement souhaité

En collaboration avec l'ASBL Centre Culturel et Sportif de Baelen

CRÉATION DE LA NOUVELLE LIAISON CYCLO-PIÉTONNE RÉALISÉE RUE JEAN XXIII

LA CRÉATION DE LA NOUVELLE LIAISON CYCLO-PIÉTONNE RÉALISÉE RUE JEAN XXIII CONSTITUE UNE AVANCÉE MAJEURE POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS FAIBLES.

Cet aménagement, bénéficie d'un soutien financier particulièrement avantageux grâce aux subsides PIMACI (381 711€), démontrant ainsi la pertinence et la qualité du projet.

La part communale reste donc bien maîtrisée, tout en garantissant la réalisation d'un aménagement durable et sécurisé.

Cette liaison vise avant tout à renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, mais également celle des citoyens et des riverains de la rue concernée.

Elle répond à un besoin réel de partage de l'espace public, en offrant une infrastructure dédiée aux déplacements doux.

Par ailleurs, le projet a été conçu de manière équilibrée afin de conserver une largeur de voirie confortable.

Cette configuration permet le maintien du stationnement le long de la voirie, à condition de laisser un passage libre de 3 mètres, garantissant ainsi la fluidité et la sécurité de la circulation.

Il est important de souligner que le stationnement est strictement interdit sur la liaison cyclo-piétonne, afin de préserver son usage et sa fonction première.

Enfin, cette réalisation s'inscrit dans une vision plus large de mobilité douce.

La continuité de l'aménagement pour les usagers faibles sur le reste de l'itinéraire entre nos deux villages, est actuellement à l'étude.

Cette phase nécessitera l'obtention d'un permis d'urbanisme, étape indispensable avant toute mise en œuvre.

Ce projet global confirme la volonté d'offrir des déplacements plus sûrs, plus durables et mieux intégrés pour l'ensemble des usagers.





Nouveaux tarifs basse tension en Région wallonne dès 2026

Tarif Impact

OPTIONNEL

Un tarif pour ceux qui veulent un impact sur leur portefeuille et sur le réseau.

2 conditions : Puissance de raccordement au réseau ≤ 56 kVA
Etre équipé d'un compteur digital dont la fonction communicante est active

5 plages horaires - 3 tarifs

- 17H00 - 22H00: Les heures PIC (€€€)
- 07H00 - 11H00:
22H00 - 01H00: Les heures MEDIUM (€€)
- 11H00 - 17H00:
01H00 - 07H00: Les heures ECO (€)

Nouveau choix
possible à partir
de 2026

Du lundi au dimanche



Tarifification standard - par défaut

Pour tous les utilisateurs du réseau basse tension

Puissance de raccordement au réseau ≤ 56 kVA

- ☒ Compteur électromécanique
- ☒ Compteur digital avec ou sans fonction communicante

Puissance de raccordement au réseau > 56 kVA

- ☒ Uniquement compteur électromécanique sans mesure de la puissance de prélèvement

Monohoraire - 1 tarif

Applicable du lundi au dimanche, 24h/24h

Bihoraire - 2 tarifs

- 07H00 - 11H00:
17H00 - 22H00: Les heures pleines
- 11H00 - 17H00:
22H00 - 07H00: Les heures creuses

Par défaut, votre choix
du passé continue
de s'appliquer en 2026
le changement
sera automatique

! CHANGEMENT
DU LUNDI AU
DIMANCHE



LE 1^{ER} JANVIER 2026, LE BIHORAIRE CHANGE D'HORAIRE !

LE BIHORAIRE, C'EST LE TARIF QUI ÉTABLIT UNE DISTINCTION ENTRE LES HEURES « PLEINES », ET LES HEURES « CREUSES ». LES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ENREGISTRÉES PENDANT LES HEURES PLEINES, HABITUELLEMENT DE 7H À 22H EN SEMAINE, SONT FACTURÉES À UN TARIF PLUS ÉLEVÉ QUE LES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ENREGISTRÉES PENDANT LES HEURES CREUSES, HABITUELLEMENT LA NUIT, DE 22H À 7H, ET DURANT TOUT LE WEEKEND.

À partir du 1^{er} janvier 2026, une nouvelle plage d'heures creuses sera disponible chaque jour entre 11h et 17h ! Durant cette plage, l'électricité sera au même tarif que la nuit. Ce nouvel horaire sera applicable 7 jours/7.

DOIS-JE FAIRE QUELQUE CHOSE ?

Non, le changement vers les nouvelles plages du bihoraire est automatique, vous ne devez rien faire ! Que vous ayez un compteur électromécanique (avec la roulette qui tourne) ou un compteur communicant (digital), le changement sera opéré à distance par votre gestionnaire de réseau. Aucune action n'est requise de votre part.

Seules les personnes ayant demandé la désactivation de la fonction communicante de leur compteur digital seront contactées par leur gestionnaire de réseau.

POURQUOI LES PLAGES DU TARIF BIHORAIRE VONT-ELLES CHANGER ?

Le réseau de distribution, principalement en basse tension, fait face à des défis majeurs liés à la transition énergétique, notamment :

- **Une production croissante d'électricité renouvelable, décentralisée et intermittente**
- **Une électrification accrue des usages, entraînant une demande de puissance plus importante sur le réseau**

L'évolution des plages du tarif bihoraire découle principalement de la volonté d'optimiser la demande d'électricité et d'encourager une consommation mieux répartie sur la journée.

PLUS D'EXPLICATIONS / JUSTIFICATIONS SUR LE CHANGEMENT DES PLAGES DU BIHORAIRE

Plusieurs facteurs expliquent la nécessité de modifier ces plages horaires :

- **L'évolution des profils de consommation** : les habitudes des ménages, et des petits professionnels changent avec le temps. Par exemple, l'arrivée massive des voitures électriques, l'utilisation accrue de systèmes de chauffage (PAC) et de climatisation et l'électrification globale des usages intensifient la demande d'électricité qui se concentre à certains moments de la journée.
- **La gestion des pointes de consommation** : les périodes de très forte consommation, souvent en début de matinée ou en soirée, sollicitent davantage le réseau. En ajustant les plages du tarif bihoraire, les autorités souhaitent inciter la clientèle à déplacer certains usages en dehors de ces moments critiques, afin d'atténuer les pointes et d'assurer la stabilité du réseau, à un coût raisonnable.



- **L'intégration des énergies renouvelables** : l'essor de l'énergie solaire et éolienne, qui produisent une électricité verte mais intermittente, nécessite de revoir la façon dont la demande est gérée. Les nouvelles plages horaires sont conçues pour encourager la consommation aux moments où l'offre d'électricité renouvelable est la plus abondante.

En résumé, le changement des plages du tarif bihoraire s'inscrit dans une logique d'adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques et encourage une utilisation plus rationnelle du réseau afin de réduire les coûts pour soi-même et pour la collectivité, ce qui facilite la transition vers des réseaux plus résilients.

JE BÉNÉFICIE DU TARIF SOCIAL, QUEL IMPACT POUR MOI ?

Si vous bénéficiez du tarif social, et que vous consommez de l'électricité en régime bihoraire en Wallonie, le tarif social vous sera facturé en tenant compte des nouvelles plages du bihoraire. Vous devrez donc vous aussi adapter vos habitudes de consommation dès le 1er janvier 2026.

J'AI UN COMPTEUR AVEC FONCTION PRÉPAIEMENT ACTIVÉE, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR MOI ?

L'horaire de votre compteur à prépaiement sera également adapté dès le 01/01/2026. Vous devrez donc être vigilant au moment où vous consommerez de l'électricité, particulièrement le weekend puisque le weekend ne sera plus entièrement en heures creuses.

CE CHANGEMENT S'APPLIQUERA-T-IL À TOUS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU ?

Le changement des plages du bihoraire concerne tous les consommateurs raccordés au réseau basse tension, avec un niveau de puissance inférieur à 56 kVA, et qui sont équipés d'un compteur communicant ou d'un compteur électromécanique.

Pour les utilisateurs du réseau basse tension dont la puissance de raccordement est supérieure à 56 kVA, seuls ceux dont la puissance de prélèvement n'est pas mesurée (compteur de type YMR) se verront appliquer les nouvelles plages du bihoraire à partir du 01/01/2026.



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

...
**OUVERTURE
D'UNE SALLE
D'ÉTUDE**
DANS LA SALLE DU CONSEIL
Pour les jeunes du supérieur
du 5/01 au 30/01/2026
INSCRIPTION
0491/75 18 12
[JONATHAN.NICOLL@BAELEN.BE](mailto:jonathan.nicoll@baelen.be)

L'ADMINISTRATION COMMUNALE MET À DISPOSITION DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNE SALLE D'ÉTUDE AFIN DE LEUR OFFRIR UN ESPACE CALME ET PROPICE À LA PRÉPARATION DES EXAMENS DE JANVIER.

Lieu : salle du Conseil de l'administration communale

Période : du 5 au 30 janvier 2026

Horaires : de 8h30 à 16h30

Accès : gratuit, sur inscription au **0491 751812** ou par mail jonathan.nicoll@baelen.be

Cet espace est aménagé pour favoriser la concentration et permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions. Nous invitons les étudiants à respecter le silence et à veiller à la bonne tenue des lieux.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

 **VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !**

**Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution.
Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !**

FRELONS ASIATIQUES : INFORMATION UTILE

AVEC LA CHUTE DES FEUILLES ET LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ACTUELLES, BEAUCOUP D'ENTRE VOUS DÉCOUVRENT SOUDAINEMENT UN NID DE FRELONS ASIATIQUES DANS LEUR JARDIN OU EN PROMENADE.

**FRELONS ASIATIQUES
COMMUNICATION IMPORTANTE**

ZONE DE SECOURS
VESDRE-HOËGNE & PLATEAU

ARRÊT DES INTERVENTIONS DE DESTRUCTION DE NIDS

Par conséquent, les appels pour intervention se multiplient.

Il est important de vous informer à ce sujet :

- > **Pas de panique :** avec le froid de ces derniers jours, les nids sont maintenant **inactifs**.
- > Les futures fondatrices sont déjà parties hiverner.
- > Le gel termine le cycle des colonies.
- > Les nids vont se dégrader naturellement grâce à la pluie, la neige et le vent.

Il est donc inutile de contacter le 112 ou le 1722 pour ce motif jusqu'en mars

Si malgré tout **un nid en activité** pose problème par sa localisation (proche d'une école, d'un hôpital,...), nous vous invitons à nous le communiquer uniquement via le lien suivant en joignant une photo du nid : <https://www.1722.be/>

Pour la suite, la zone VHP et les communes préparent un plan d'action pour 2026 afin d'améliorer la prise en charge des nids de frelons asiatiques.



LE CO

UN TUEUR SILENCIEUX : COMMENT ÉVITER SES PIÈGES ?

Ce gaz toxique, incolore, inodore et insipide, se forme lors d'une combustion incomplète de matières fossiles (donc pour TOUS les feux à flammes vives : gaz, bois, charbon, pétrole, mazout, essence).

Le CO (monoxyde de carbone) est la 1^{ère} cause de mortalité accidentelle domestique en Belgique (+ de 1.000 victimes par an).

En fonction de la quantité de CO produite et de la durée durant laquelle vous le respirerez, la MORT peut survenir en quelques minutes.

Les symptômes d'une intoxication au CO

Ils varient selon le niveau d'exposition (durée d'exposition et concentration de monoxyde de carbone inhalée) :

- **Faible exposition** : maux de tête, nausées, parfois vomissements.
- **Exposition moyenne** : vomissements répétés, vertiges, somnolence, troubles de la vision, de l'attention, difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, musculaires ou abdominales.
- **Forte exposition** : perte de connaissance, lésions cérébrales, pouvant mener au coma ou au décès.

Les personnes intoxiquées, même légèrement, doivent être transportées à l'hôpital : elles sont mises sous oxygénation pour éliminer le monoxyde de carbone.

Que faire en cas d'accident lié au monoxyde de carbone (CO) ?

- **Aérez** immédiatement en ouvrant portes et fenêtres.
- **Coupez la source de CO** (arrêter les appareils en fonctionnement).
- **Évacuez les occupants** vers un endroit ventilé et évitez tout effort inutile.
- **Appelez le 112**, en précisant qu'il s'agit d'une suspicion d'intoxication au CO.

Ne rentrez jamais dans un lieu suspecté sans protection : votre sécurité est prioritaire !

Après l'incident, l'installation défectueuse DOIT être révisée par un professionnel et mise en conformité.

Conseils pour éviter une intoxication au CO

- **Faites entretenir régulièrement** vos appareils ou installations de chauffage et votre cheminée (conformément aux obligations d'entretien en vigueur).
- **Prévoyez un apport suffisant d'air frais** dans les lieux renfermant un appareil de chauffage : n'obstruez pas les grilles d'aération et aérez quotidiennement votre logement.
- **Utilisez les appareils correctement** : N'utilisez pas un chauffage d'appoint en continu et ne faites jamais fonctionner de groupe électrogène, barbecue, brasero, ou moteur thermique (voiture, moto, tondeuse) dans un lieu fermé.
- Installez un **détecteur de CO** certifié dans les pièces équipées d'appareils de combustion. Celui-ci vous indiquera si la concentration en CO est trop élevée.
- **Soyez vigilants en cas de symptômes**, si plusieurs personnes ressentent en même temps maux de tête, fatigue, vertiges, nausées, sortez immédiatement à l'air libre et appelez les secours.



Votre sécurité est notre priorité !

Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be - Département prévision : ☎ 087/479.822





« DEUX COMMUNES UNIES » : UN JUMELAGE PORTEUR D'AVENIR

*Guy Wintgens*

L'HISTOIRE DE CE JUMELAGE NAIT D'UNE IDÉE SIMPLE : ÉTABLIR UN PARTENARIAT AVEC UNE COMMUNE ÉTRANGÈRE PARTAGEANT DES CARACTÉRISTIQUES PROCHES DE CELLES DE BAELEN. UNE LANGUE COMMUNE, UNE TAILLE SIMILAIRE ET UN CADRE RURAL COMPARABLE ÉTAIENT LES PRINCIPAUX CRITÈRES. BAELEN S'EST RAPIDEMENT IMPOSÉ COMME LE PARTENAIRE IDÉAL. LES PREMIERS CONTACTS SE SONT NOUÉS NATURELLEMENT ET, AU FIL DES VISITES ALTERNÉES ENTRE LES DEUX COMMUNES, LES ÉCHANGES SE SONT APPROFONDIS ET DE VÉRITABLES AMITIÉS SE SONT CRÉÉES. IL EST ALORS APPARU ÉVIDENT QU'IL FALLAIT OFFICIALIZER CE LIEN, AFIN DE METTRE EN COMMUN NOS FORCES ET DE DÉVELOPPER ENSEMBLE DES PROJETS STRUCTURANTS.

*Guy Wintgens*

WEEK-END DE JUMELAGE AVEC LE CHÂTELET-EN-BRIE

Les 25 et 26 octobre 2025, Baelen a eu l'honneur d'accueillir la délégation de notre commune jumelée, Le Châtelet-en-Brie. Ce week-end chaleureux et riche en émotions a permis de renforcer les liens entre nos deux localités, grâce à de nombreux échanges, des moments conviviaux et une réelle volonté commune d'intensifier les collaborations culturelles et associatives pour les années à venir. De nombreux représentants communaux, bénévoles, associations et habitants des deux communes ont participé à cet événement qui restera un beau souvenir pour chacun.

JOUR 1

La journée du samedi a débuté par l'arrivée de la délégation, suivie d'un verre de l'amitié et de l'installation dans les familles d'accueil. Une cérémonie officielle s'est ensuite tenue au Centre Culturel, ponctuée des discours des bourgmestre/Maire. Les élèves de l'école de Baelen ont offert une présentation riche en créativité avant que le cortège des sociétés de tir Saint-Jean et Saint-Paul, entourées de leurs aînés et de la Fanfare, ne traverse le village. Tous se sont ensuite retrouvés au Centre Culturel pour assister au traditionnel jeu



du drapeau, avant de clôturer la journée autour d'une soirée festive aux couleurs des années 80, marquée par la bonne humeur et la convivialité, le tout épaulé de notre jeunesse et de notre Patro pour assurer un service 5 étoiles à nos hôtes.

JOUR 2

Le dimanche a été consacré à la découverte du patrimoine local. Les délégations ont exploré plusieurs lieux remarquables, entre bâtiments emblématiques et paysages naturels typiques de notre région. À l'heure du dîner, tous se sont réunis pour partager un repas composé de spécialités belges, servi dans le réfectoire de l'école de Membach, joliment décoré par les élèves. La délégation du Châtelet-en-Brie a ensuite repris la route en fin d'après-midi, laissant derrière elle de nombreux sourires et des projets plein la tête.

Ce week-end de jumelage entre Baelen et Le Châtelet-en-Brie s'est clôturé sur un sentiment unanime de réussite, tant sur le plan humain qu'organisationnel. Tout au long de ces deux journées, une ambiance chaleureuse et un véritable esprit de coopération ont animé chaque rencontre. Les familles d'accueil ont joué un rôle essentiel en s'investissant pleinement, contribuant à créer un climat de confiance et de convivialité qui a facilité les échanges.

Les discussions menées entre les différentes associations, qu'elles soient culturelles, sportives, éducatives ou liées à la jeunesse — se sont révélées particulièrement riches et prometteuses. Elles ont permis d'identifier de nombreux axes de collaboration pour l'avenir et de confirmer l'intérêt partagé pour des projets communs. Les élus des deux communes ont également exprimé leur volonté claire de poursuivre et de renforcer ce partenariat, conscients de son potentiel pour enrichir la vie locale.

Ce premier rendez-vous officiel a ainsi posé des bases solides pour un partenariat durable et structuré. Il ouvre la voie à de nouveaux échanges, à des projets ambitieux et à une collaboration qui, au fil des années, ne pourra que s'enrichir. La commune tient à adresser ses sincères félicitations et ses chaleureux remerciements à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à faire de ce week-end un moment inoubliable.

DES PROJETS POUR L'AVENIR...

De nombreuses pistes se dessinent désormais pour la suite de cette collaboration : des échanges scolaires réguliers, des rencontres sportives entre clubs des deux communes, l'organisation d'événements culturels communs, ou encore le partage de bonnes pratiques dans des domaines comme la transition écologique ou les services communaux. Le week-end de jumelage sera, quant à lui, organisé en alternance chaque année.

Ce premier rendez-vous officiel a ainsi confirmé la solidité et la richesse de ce partenariat naissant, laissant entrevoir de belles perspectives de coopération au bénéfice des habitants de nos deux communes.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE JUMELAGE POUR RENFORCER LES ÉCHANGES

Le Comité de Jumelage a vu le jour après les premiers échanges entre les délégations, début 2025. Il s'est rapidement étoffé pour rassembler aujourd'hui une trentaine de citoyens désireux de s'impliquer dans ce projet, et il ne cesse de grandir.

L'organisation étant la clé du succès, ses membres l'ont bien compris : ils fonctionnent en différents groupes de travail ; organisation des familles d'accueil, décoration et mise en place des festivités, gestion de la communication et de la page Facebook, préparation culinaire, etc.

Bref, un jeune comité déjà bien structuré et particulièrement efficace, comme l'a montré la réalisation de leur premier week-end de jumelage ! La participation citoyenne est au cœur de ce projet, tant dans le jumelage lui-même que dans la vie du comité et son organisation.

*Intéressé de rejoindre l'aventure ? n'hésitez pas à contacter l'Echevin en charge du projet ! **Denis.Schynts@baelen.be***





LE BEC-CROISÉ DES SAPINS (*LOXIA CURVIROSTRA*)

LE BEC-CROISÉ FAIT PARTIE DE LA GRANDE FAMILLE DES FRINGILLIDÉS. IL SE REPÈRE À SA SILHOUETTE PLUTÔT TRAPUE AVEC UNE GROSSE TÊTE. IL MESURE DE 14 À 16 CM POUR UN POIDS DE 25 À 35 GRAMMES. MÂLES ET FEMELLES PRÉSENTENT UN DIMORPHISME SEXUEL IMPORTANT. LE MÂLE EST ROUGEÂTRE AVEC LE CROUPION ROUGE VIF, ALORS QUE LA FEMELLE EST PLUTÔT GRISÂTRE. EN PÉRIODE NUPTIALE, LE ROUGE A TENDANCE À S'INTENSIFIER CHEZ LE MÂLE.

Il est surtout présent autour des conifères, car il dépend de ceux-ci pour sa nourriture. Sa plus grande caractéristique, qui lui vaut son nom, c'est la forme de son bec. Il est constitué de deux mandibules qui se croisent. Il est le seul oiseau avec un bec asymétrique. On pourrait penser à une malformation, mais il n'en est rien. Il s'agit plutôt d'une adaptation spécifique liée à son régime alimentaire.

Grand consommateur de cônes d'épicéas, souvent appelés « *pommes de pin* », il doit user d'efforts considérables pour les décortiquer. Pour arriver à ses fins, il doit d'abord jouer les acrobates pour accéder aux cônes en bout de branches afin de commencer son travail. Avec son bec aux mandibules croisées, il attaque le cône par la base en insérant son bec entre les écailles du cône. Ensuite, comme avec une paire de ciseaux, en ouvrant le bec, il fend ainsi l'écaille pour accéder à la graine avec sa langue. Ainsi de suite, en remontant le long du cône, il arrache graine après graine, laissant une incision à chaque écaille qui trahit sa signature sur le cône.

Souvent en position vraiment inconfortable sur le bout de la branche, il est obligé de fournir de gros efforts pour détacher carrément le cône et l'emporter dans un endroit plus confortable pour le décortiquer. Il doit alors le tenir fermement dans ses doigts pour débiter la besogne. Il consomme également les graines de feuillus comme les érables, les aulnes ou encore les bouleaux.

On constate qu'il existe des becs-croisés gauchers et droitiers. Chez plus ou moins la moitié des individus, la mandibule inférieure est dirigée vers la gauche, tandis que les autres ont la mandibule inférieure dirigée vers la droite.

Pour sa parade nuptiale, le mâle n'hésite pas à se poster sur la pointe d'un conifère. De là, bien visible, il se met à chanter tout en agitant les ailes. Ensuite, lorsqu'il aura repéré une femelle, il s'élancera à sa poursuite afin de la séduire.

Du fait que les cônes mûrissent tôt dans l'année (fin de l'hiver, début du printemps), cela lui permet de nicher dès janvier jusqu'à avril. Haut perché dans un conifère de préférence, majoritairement construit par la femelle, le nid sera fait de brindilles, d'aiguilles d'épicéas et de petits morceaux d'écorce. Pour le côté plus « douillet », le tout sera recouvert d'un peu de mousse, de lichen et de quelques poils ou plumes récoltés çà et là.

Généralement, 3 à 4 œufs blanc-vert seront pondus. Après 14 jours d'incubation sortiront les jeunes oisillons. Ils quitteront le nid après ± 22 jours. Au début de leur vie, les jeunes n'ont pas le bec croisé, vu qu'ils sont gavés par les parents. Ce n'est qu'avec la croissance progressive du bec que les mandibules, encore souples, vont se tordre et durcir pour être efficaces lorsqu'ils devront se nourrir seuls.

Le bec-croisé est plutôt sédentaire, mais on constate quand même des déplacements de populations en fonction de la disponibilité de la nourriture. On parle alors, dans ce cas, d'ératisme. Les oiseaux se déplacent s'il y a pénurie de graines, formant parfois des déplacements en masse vers des endroits mieux fournis.



Très apprécié pour ses couleurs, il était souvent capturé pour être mis en cage comme « animal de compagnie ». De plus, d'après les anciennes légendes, on considérait qu'il protégeait la maison de la foudre et des incendies. Il était courant de placer une cage avec un bec-croisé auprès d'un malade. Cette pratique avait pour but d'attirer vers l'oiseau la rougeur malade du patient fiévreux. On disait également que le plumage rouge de l'oiseau avait la faculté d'attirer les hémorragies des malades vers le volatile. On allait même plus loin en disant qu'une dépouille de bec-croisé séchée, posée sur une plaie, aurait un effet cicatrisant.

D'autres croyances étaient encore répandues, entre autres en Angleterre, où l'on racontait que, le jour de la Saint-Valentin, si le premier oiseau rencontré par une jeune fille était un bec-croisé, cela voulait dire qu'elle épouserait un homme honorable.

En Allemagne, on raconte que le bec-croisé doit sa couleur rouge et son bec croisé au rôle qu'il aurait joué lors de la crucifixion du Christ. Il aurait tenté d'extraire les clous qui maintenaient le Christ, ce qui aurait déformé son bec et taché ses plumes de sang.

L'espèce n'est pour l'instant pas menacée, mais le réchauffement climatique actuel fragilise le peuplement de conifères, ce qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement en nourriture dans un proche avenir.



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
les vendredis, 9,16,23 et 30 janvier 2026	<i>Scrap'marque-page</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
22/01/2026	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	BIBLIOTHÈQUE	dès 18h30	voir article
24/01/2026	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	Bibliothèque	de 9h à 11h45	voir article
25/01/2026	<i>Tour des clochers (marche et course)</i>	Salle Saint-Jean Membach	11h00	voir article
29/01/2026	<i>Rencontre entre lectrices</i>	Bibliothèque	de 10h00 à 20h00	voir article
01/02/2026	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades (voir article)
05/02/2026	<i>Carnaval Party</i>	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF	dès 18h30	voir article
les vendredis, 6,13,20 et 2 février 2026	<i>Activité créative " le loup du loup"</i>	Bibliothèque	de 15h à 17h	voir article
07/02/2026	<i>Samedi, j'peux pas j'ai bibli</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 9h à 11h45	voir article
2602-2026	<i>Rencontre entre lectrices</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 10h00 à 20h00	voir article
27/02/2026	<i>Une histoire de vacances</i>	Bibliothèque	de 9h à 12h00	voir article
01/03/2026	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades (voir article)
19/03/2026	<i>Rencontre entre lectrices</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 10h00 à 20h00	voir article
28/03/2026	<i>Théâtre à Membach "Bière et paix"</i>	SALLE ST.JEAN À MEMBACH	20h	voir article
29/03/2026	<i>Théâtre à Membach "Bière et paix"</i>	Salle St.Jean à Membach	16h	voir article
29/03/2026	<i>Tabloo</i>	départ du terrain de foot	de 8h00 à 17h30	voir article - L.A.C.
24/04/2026	<i>Conférence La préhistoire à Baelen</i>	À DÉFINIR	20h	voir prochain bulletin communal - L.A.C.



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusque 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE JANVIER-FÉVRIER

📅 Les vendredis 9, 16, 23 et 30 janvier

🕒 De 15h à 17h - 🧒 À partir de 6 ans

📍 À la bibliothèque de Baelen

📖 ACTIVITÉ CRÉATIVE « SCRAP'MARQUE-PAGE »

Activité créative « Scrap'marque-page »

Venez créer votre marque-page personnalisé à la bibliothèque.

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

📅 22 janvier - 🕒 À partir de 18h30

📖 LES APÉROS LITTÉRAIRES

Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coups de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, les apéros littéraires sont faits pour vous.

Activité gratuite, de 14 à 999 ans

Informations et inscription :

☎ 087/76.01.23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

 24 Janvier -  De 10h à 12h

« **SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI !** »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

En janvier, le panier d'histoires d'Alicia se remplit d'histoires magiques qui racontent ces petits gestes qui font toute la différence.... Un sourire, un merci, une main tendue...

Activité gratuite - Accompagnant obligatoire

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

 087/76.01.23 -  bibliotheque@baelen.be



 Les vendredis 6, 13, 20 et 27 février-  De 15h à 17h

 À partir de 6 ans -  À la bibliothèque de Baelen

ACTIVITÉ CRÉATIVE « LE LOUP DU LOUP »

« Attention, des loups farceurs se sont glissés dans la bibliothèque ! Ils veulent être les plus beaux du carnaval, mais ils n'y connaissent rien en déguisement. Heureusement, les enfants arrivent à la rescousse avec leurs masques. Prépare-toi : ces loups ont plus d'humour que de poils ! »

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

 087/76.01.23 -  bibliotheque@baelen.be



 07 février -  De 10h à 12h

« **SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI !** »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

En février, le panier d'histoires d'Alicia se remplit de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Activité gratuite - Accompagnant obligatoire

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

 087/76.01.23 -  bibliotheque@baelen.be



 Vendredi 27 février -  De 09h00 à 12h00

« **UNE HISTOIRE DE VACANCES** »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

Viens terminer les vacances avec une heure de contes tout en douceur. Alicia t'emmènera à l'aventure sur des sentiers inconnus le dernier vendredi des congés scolaires.

Activité gratuite - Accompagnant obligatoire

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

 087/76.01.23 -  bibliotheque@baelen.be



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.

BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 1^{ER} FÉVRIER ET LE 1^{ER} MARS 2026

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert :

0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis : 087 76 33 89



FANFARE DE BAELEN

LA NOUVELLE « FANFARE DE BAELEN », PORTÉE PAR JÉRÔME GÉRON, RELANCE LA TRADITION MUSICALE DU VILLAGE AVEC UN CONCEPT MODERNE, FESTIF ET ACCESSIBLE À TOUS.

Notre répertoire mêle animation, pop et ambiance Oktoberfest pour créer une atmosphère chaleureuse et entraînante.

Depuis la reprise de la fanfare, nous comptons une quinzaine de membres actifs qui partagent leur passion de la musique. Notre concert de novembre a d'ailleurs rencontré un beau succès, confirmant l'enthousiasme du public pour notre projet.

Plus qu'un ensemble musical, nous sommes une communauté ouverte, où chacun peut progresser, partager sa passion et participer à la vie du village. Notre objectif : faire vibrer Baelen lors des fêtes et événements locaux.

Rejoignez-nous et faisons vibrer Baelen ensemble !



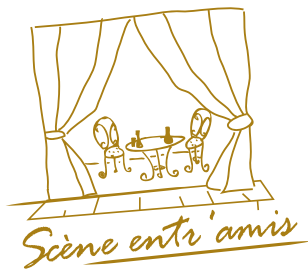
Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical. N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.





Le groupe de théâtre "Scène entr'amis"
de Membach a le plaisir de vous inviter à
son prochain spectacle

Bière et paix

Comédie en 3 actes de Patrick Stephan

Deux représentations en la salle ST JEAN de MEMBACH

SAMEDI 28 MARS 2026 à 20:00 heures

DIMANCHE 29 MARS 2026 à 16:00 heures

Mise en scène : Laurence CORMAN

Angélique, Ambroise, Innocent et Sacha viennent de gagner le gros lot au lotto. Mais Sacha est victime d'un accident de voiture qui lui laisse une amnésie partielle. Impossible de se souvenir de la cachette du ticket qu'il était seul à connaître. Il ne leur reste que quelques jours pour se manifester et toucher le chèque, et Sacha n'ose toujours pas faire part de ses problèmes de mémoire. Sacha réussira-t-il à retrouver le ticket en évitant la curiosité gênante de la factrice aux élans romanesques ? Et pourquoi cet homme énigmatique qui semble bien connaître Sacha réapparaît-il soudain ?

Personnages

(Par ordre d'arrivée sur scène)

MARGUERITE	Factrice & romancière	Aurélië DE DIJCKER
ANGELIQUE	Fleuriste	Gaëlle CARTIGNY
SACHA	Patron du bar	David DEJALLE
PROVIDENCE	Epouse de Sacha	Christine PIRENNE
INNOCENT	Serveur	Jérémy EVRARD
AMBROISE	Boucher	Eric KISTEMANN
PROSPER	Un baroudeur	Pierre CRUTZEN
ELEONORE	Journaliste	Kathy FRANCOIS

PREVENTE : 10,00 € à partir du 15.01.2026 chez Pierre CRUTZEN, rue du
Pensionnat 4 – 4837 MEMBACH
(087/55 26 82 ou 0497/02 17 43 – pierrecrutzen@skynet.be)

Nombre de places limité : merci de préciser le nombre
d'enfants de - 12ans (gratuit) qui vous accompagnent
lors de votre réservation.



Café deuil

Ne reste pas seule face au deuil:
un moment, un lieu, des échanges...
un temps de rencontres

Quand on parvient à
mettre des mots sur son
deuil, on revient peu à peu
du côté des vivants

Chaque 2ème mardi du mois de 15h à 16h30

Au Pôle St Léonard à Welkenraedt (arrêt bus lignes 710 et 723)

Contacts : Claudine 0496.72.77.77 - claudinestass@hotmail.com
Maria 0479.87.25.39 - haveroma@outlook.be

Le Café Deuil a pour vocation d'offrir un espace de réconfort et de sérénité à toutes les personnes souhaitant partager leur expérience, briser l'isolement et échanger dans une atmosphère empreinte de bienveillance.

Bien qu'initiée par des membres de l'Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt, le Café Deuil se veut pleinement neutre, sans adhérence à une orientation religieuse, laïque ou autre. Si vous souhaitez participer au Café Deuil, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de venir vous chercher.

L'équipe Café Deuil



PÉRIODE HIVERNALE

PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, LES « JEUX CANINS » SONT TEMPORAIREMENT SUSPENDUS EN FONCTION DE LA MÉTÉO.

Des balades sont programmées pour que les amateurs et les chiens puissent se rencontrer et partager ensemble un très beau moment de convivialité.

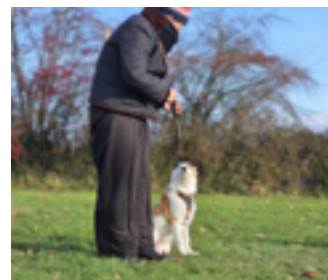
Les jeux canins reprendront dès que possible au printemps.

Les cours chiots sont assumés sans interruption tout au long de l'année.

Nous accueillons les chiots âgés de 3 à 4 mois maximum et en ordre de vaccins dont celui contre la Toux du chenil.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2026, qu'elle soit empreinte de chaleur, sérénité et de bonheurs partagés.

Les monitrices de KJ



Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



TOUR DES CLOCHERS

Mémorial Philippe Havet

5^{ÈME} ÉDITION

Dimanche 25 janvier 2026

Adresse : rue Léonard Moray 15, 4837 Baelen - Membach

TOUR DES CLOCHERS - 18KM

Départ à 13h00 ⇒ Challenge Delhalle

BOUCLE DE LA CHAPELLE - 7KM

Départ à 13h00 ⇒ Challenge La Meuse

MARCHE LIBRE (7 - 18 KM) - Départ à partir de 9h00 (4€)



INSCRIPTIONS SUR CHRONORACE

18km : 10€ en préinscription et 13€ sur place

7km : 5€ en préinscription et 7€ sur place

Classement pour les Baelenois et Limbourgeois

WWW.TOURDESCLOCHERS.BE



INSCRIS-TOI





RENCONTRE ENTRE LECTRICES, ENTRE LIGNES ET LIENS.

Un espace bienveillant pour partager
vos lectures, vos ressentis, vos idées
- qu'on lise beaucoup ou un peu,
qu'on vienne juste écouter ou débattre.

Dates :
29 janvier
26 février
19 mars



Ouvert à toutes,
venez comme vous êtes, avec ou sans livre.

A la bibliothèque communale de Baelen
Rue de la Régence 1B
De 10h00 à 12 h00

Pour un moment d'échange, de découverte et de parole libre.

Inscription auprès de Vanessa, animatrice de l'ACRF au 0492/29.93.92



LES CHIENSHEUREUX DES MOMENTS HEUREUX, AVEC VOS CHIENSHEUREUX !



COMME CHAQUE ANNÉE, DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES, UNE PARTIE DES MEMBRES DE L'ASBL CHIENSHEUREUX.BE DE MEMBACH A VOULU PASSER 4 JOURS AU CAP GRIS NEZ.



Dans un gîte tout confort, dans les chemins agricoles, tout contre le Cap Gris Nez, nous avons pu nous évader du quotidien et vivre pleinement nos loisirs en compagnie de nos chiens.

C'est une organisation qui roule, leçons sur la plage, balade de nuit, repas au gîte, repas au restaurant, 4 jours chargés et bien agréable.

Dans cette période anxiogène, ce sont des moments dont on se rappellera et qui font du bien.

L'enseignement que nous dispensons, vous permet de tout vivre avec bonheur, en compagnie de vos chiens.

Nous vous souhaitons le meilleur avec votre compagnon à 4 pattes, pour cette année qui commence.



ASBL

CHIENSHEUREUX.BE

**Centre d'Instruction
Membach**

OBEISSANCE - SOCIABILITE - ECOLE DES CHIOTS - DEFENSE
PREPARATION AUX TESTS ET BREVETS - RECHERCHE EN DECIMBRES

www.chiensheureux.be **0475 42.12.16**



CONCERTS JANVIER 2026



CHANSONS TANTÔT POÉTIQUES, COMIQUES, TANTÔT SENSIBLES, GRAVES, DE **LYNDA LEMAY**, AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE QUÉBÉCOISE, RACONTÉES ET INTERPRÉTÉES PAR **MARINE NIHANT**, ACCOMPAGNÉE DE **MICHEL JASPAR** AU PIANO, **BRUNO SAFFRE** À LA GUITARE ET AU VIOLON, ET **OLIVIER RADERMECKER** À LA BATTERIE.

Vous avez raté notre concert au BAILUS ?

Nous le proposons à nouveau :

> Dimanche **18 janvier 2026** à 15h à DISON, **salle LE FENIL**

Organisateur : Amicale + 50 ans Dison

Adresse : Hameau de Husquet, 119, 4820 Dison

Réservations :

Mail marine.nihant@skynet.be ou par téléphone **0477 33 02 64**

> Samedi **24 janvier 2026** à 20h15 et dimanche **25 janvier** à 15h30 à **LIEGE, THEATRE DE L'ÉTUVE**

Organisateur : Théâtre de l'Etuve

Adresse : Rue de l'Etuve, 12, 4000 Liège

Réservations :

mail reservationetuve@gmail.com ou par SMS **0492 56 29 10** ou via le site





DIMANCHE 29 MARS 2026 • EN CO-VOITURAGE

**LE L.A.C. VOUS PROPOSE DE VIVRE UNE EXCURSION
EXCEPTIONNELLE DANS LE MONDE NUCLÉAIRE AU
CENTRE TABLOO À DESSEL, PRÈS DE MOL.**



© TABLOO.COM

ENVIE D'UN VOYAGE DANS UN MONDE INVISIBLE ? ENVIE DE PASSER UNE JOURNÉE AMUSANTE ET FASCINANTE À EXPLORER LE THÈME DE LA RADIOACTIVITÉ ? UNE EXPOSITION INTERACTIVE QUI OFFRE UN ÉCLAIRAGE UNIQUE SUR L'UNIVERS DE LA RADIOACTIVITÉ, DE LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET DE LA RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS NUCLÉAIRES

Nous terminerons la visite de l'exposition avec un déjeuner au Bistrot.
Au retour, nous nous arrêterons à Borgloon pour voir l'église transparente conçue en 2007 par le duo d'architectes belges Gijs Van Vaerenbergh.

Elle constitue une attraction unique au monde et est constituée d'une centaine de plaques d'acier finement découpées et empilées les unes sur les autres et pèse 30 tonnes au total.

INFOS PRATIQUES :

Dimanche 29 mars 2026 - En co-voiturage

- 8h00 :** Départ du parking du football – chemin de Hoevel – 4837 BAELEN
- 10h15 :** Tabloo : Gravenstraat, 3 - 2480 Dessel (Vestiaire et casiers avec code électronique)
- 10h30 - 12h30 :** visite avec audioguide
Embarquez pour un voyage de découverte au cœur du monde invisible de la radioactivité. Une visite d'Expo dure environ deux heures.
- 12h45 :** Repas de midi libre ou sur place au Bistrot (à la carte de la brasserie)
- 14h15 :** Départ pour Borgloon
- 17h30 :** Retour à Baelen
- Prix :** Gratuit (enfant de -10ans) ;
10 € (enfant +10ans) ;
15 € (adulte)

Informations et réservations :

> contacter **Josette MASSENAUX - 0497 45 37 11**
ou par courriel à jmassenau@hotmail.com

NB : Prévoyez de bonnes chaussures pour la balade en fonction de la météo du jour. Une petite participation aux frais de co-voiturage sera demandée en plus.

Intéressé(e)s ?

Veuillez nous préciser si vous êtes chauffeur ou accompagnant.



© TABLOO.COM

EN 2026, CULTIVONS L'ENVIE D'EXPLORER, DE RIRE ET D'APPRENDRE. QUE CETTE ANNÉE SOIT RICHE EN DÉCOUVERTES CULTURELLES, HISTORIQUES OU ARTISTIQUES. QUE JAMAIS NE DISPARAISSE L'ENVIE DE PARTAGER, DE VIVRE ET D'ÉCHANGER. CETTE ANNÉE ENCORE, LE L.A.C BAELEN-MEMBACH VOUS PROMET UNE OFFRE VARIÉE D'ACTIVITÉS ET ESPÈRE VOUS RETROUVER NOMBREUX DANS LA BONNE HUMEUR QUI CARACTÉRISE LES BAELENOIS ET MEMBACHOIS.

**LES MEMBRES DU LAC VOUS SOUHAITENT UNE ANNÉE NOUVELLE REMPLIE DE JOIE,
DE BONHEUR, D'AMOUR ET SANTÉ.**



LE L.A.C. (LOISIRS, ARTS ET CULTURE)

VOUS BOUCHONNEZ AVEC NOUS ?

BONJOUR, NOUS SOUHAITONS VOUS DEMANDER DE GARDER LES BOUCHONS EN PLASTIQUE POUR LES « CHIENS-GUIDES » POUR AVEUGLES

Si tu veux faire encore un peu plus, tu peux adopter un de mes amis pour le former.



Les chiens d'aveugles ?

Ce sont des chiens qui connaissent les routes par cœur et ils aident leurs maîtres aveugles à rentrer chez eux, traverser les passages pour piétons, prendre le bus... être autonome. Leur maître est aveugle ou malvoyant.

Au total, il y a deux ans, ils ont déjà récolté 331.275kg de bouchons. En sachant qu'il faut environ 77.500kg (il y a environ 400 bouchons par kilo) de bouchons pour financer un chien-guide entièrement formé et prêt à accomplir sa tâche.

Et après....

Les bouchons seront réduits en petites billes pour après en faire des palettes, les revendre et comme cela financer les formations des chiens.

Alors, êtes-vous prêts à faire mieux que l'année passée ? C'est à vous de récolter ?

Récolte de bouchons propres et en plastique de bouteilles et de bidons ne dépassant pas 25cm :

Quelques exemples : Coca, Fanta, lait, jus de fruits, produits vaisselle, shampoing, sauces, pâtes à tartiner, couvercle de récipients à épices...

Dépôt des bouchons 😊

**Déposez vos sachets de bouchons à côté de la porte de garage
(Jean et Alberte Straet-Corman, rue Plein-Vent, 22 à Baelen)**

